



# Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

## Procès-Verbal n° 30

Réunion du :	Mardi 12 Avril 2022
Présidence :	M. Guy BOUCHON
Référente C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Reports de match

### INFORMATIONS

#### LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDI

#### \* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

**Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.**

**En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :**

**Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter : M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90  
- M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29 – M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76.**

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.

**Pour en savoir +, un guide est à votre disposition : [GUIDE D'UTILISATION](#)**



**\* IMPORTANT**

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons, pour le bon déroulement des divers championnats, la commission des activités sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matchs de retard en semaine

S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, la commission prendra, en plein accord avec le comité de direction, la décision impérative pour la continuité des championnats.

**RAPPEL**

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). **Aucun report ne sera accepté après cette date.**

Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisés d'une amende de 16€.

Les rapports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'un éducateur ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report, sauf cas covid avec justificatif.**
- préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.
- Mentionner l'accord des deux clubs.

**INFORMATION**

**Plays Off / Séniors Féminines à 11**

L'équipe qui doit représenter le District du Var pour jouer les plays off doit être désigné à la Ligue début mai. En conséquence, comme indiqué sur PV N° 26 du 15 Mars 2022, le championnat Féminines à 11 s'est terminé le 3 avril 2022.

**C'est l'équipe du RC LA BAIE qui a finie première du championnat à 11 le 3 avril qui est nommée pour représenter le District du Var le 22 mai 2022.**

La commission féminine a décidé (PV N° 26 du 15 mars 2022) d'organiser une 2<sup>ème</sup> phase pour maintenir une activité sportive jusqu'à la fin de la saison.

**CORRESPONDANCE**

**BRIGNOLES** : Demande le report du match U15F poule BA c/ FREJUS ST RAPHAEL du 23.04.2022 au 30.04.2022. Vu accord écrit des 2 clubs, la commission accorde ce report et dit match à jouer le 30.04.2022.

**SPORTING CLUB TOULON** : Demande le report du match féminines à 11 Coupe du Var c/ DRAGUIGNAN du 10.04.2022. SPORTING CLUB TOULON joue en coupe de la ligue le 10.04.2022. La commission dit match à jouer le 24.04.2022.

**ANNULATION AMENDE**

**U15 F poule Ab – JS BEAUSSET / TOULON ELITE FUTSAL (24479525) – PV du 29.03.2022.**

Après vérification, l'amende financière de 16 € imputée à la JS BEAUSSET pour modification d'horaire tardive est annulée. Changement effectué dans les délais.



## PLANNING DES PROCHAINES COUPES DU VAR

### Séniors à 11

½ final : 8 mai 2022

Finale : 18 ou 19 Juin 2022

### Séniors à 8

¼ de finale : 26 mai 2022

½ finale : 5 Juin 2022

Finale : 18 ou 19 Juin 2022

### U15F

½ finale : 26 mai 2022

Finale : 18 Juin 2022

## REPORTS DE MATCH

**A Jouer le 17 Avril 2022**

### Coupe du Var Séniors à 11

ES LORGUES / BRIGNOLES du 10.04.2022 (57011.1)

**A Jouer le 24 Avril 2022**

### Coupe du Var Séniors à 11

SC DRAGUIGNAN / SPORTING CLUB TOULON du 10.04.2022 (57013.1)

**A Jouer le 30 Avril 2022**

### Séniors à 8 Poule D1

ES LORGUES / ST.O LONDAIS du 30.01.2022 (55212.1)

### U15F poule BA

BRIGNOLES / FREJUS ST RAPHAEL du 23.04.2022 (57282.1)

### U15F poule BB

FC SEYNOIS / LES VALLONS du 2.04.2022 (57286.2)

**A Jouer le 1<sup>er</sup> Mai 2022**

### Séniors à 8 Poule D1

US VAL D'ISSELE / ASPPT HYERES du 30.01.2022 (55214.1)

***A jouer à une date ultérieure***

### Séniors à 11 Poule B

SC DRAGUIGNAN / HYERES FC du 24.04.2022 (57332.1)

---

*Prochaine réunion*

*Mardi 19 Avril 2022*

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN  
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER